

Conseil départemental junior

Crée depuis 1989, le Conseil départemental junior (CDJ) répond à trois objectifs : faire découvrir l'institution Conseil départemental par une approche thématique de ses domaines de compétences ; créer un lieu de réflexion, d'expression et d'action pour les jeunes ; être une source d'éducation à la citoyenneté.



Le fonctionnement du CDJ

Le Conseil Départemental Junior de la Dordogne est constitué de 46 collégiens (un par collège du département).

Élus en classe de 5^e, les jeunes ont un mandat d'une durée de deux ans :

- › 1^{re} année : séances plénières pour une présentation de tous les thèmes,
- › 2^e année : répartition en commission, avec un thème par commission et un projet à mener.





L'ambition du CDJ

Le Conseil départemental junior a une double vocation :

- › Développer auprès des collégiens du secteur privé et public du département les notions de représentativité, d'engagement citoyen et d'appropriation du territoire par la découverte et les rencontres multiples aux fins de réaliser des projets communs.
- › En coopération avec l'Éducation nationale, des élections sont organisées au sein des établissements scolaires. Les collégiens sont élus en binôme paritaire par suffrage universel direct pour un mandat de deux ans.

Cinq commissions sont proposées qui s'adossent aux compétences du Conseil départemental en associant plusieurs techniciens de différentes directions et opérateurs départementaux :

- › Ma cité et moi ;
- › Abeilles et insectes ;
- › Rivières de Dordogne ;
- › Éducation à l'image ;
- › Des racines et des jeunes.

Les transports, les sorties dédiées aux thématiques et les frais de restauration sont financés par le Conseil départemental désireux ainsi de permettre la participation de tous les collégiens mêmes les plus éloignés de l'Hôtel du Département et des lieux de rendez-vous relatifs aux thématiques proposées.

À l'issue du mandat, les Conseillers départementaux Juniors procèdent à la restitution des commissions en présence du Président, de la vice-présidente et des élus de la 6^e commission. Aussi, les différentes instances des collèges invitent les jeunes élus à partager cette expérience et ainsi encourager les futurs candidats potentiels.

